

# AFRIQUE

## PARTIE SEPTENTRIONALE. — L'ALGÉRIE.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	

La population indigène de cette colonie française est composée de sept races d'hommes : l'Arabe et le Berbère en constituent les éléments fondamentaux ; viennent ensuite les Maures, les Turcs, les Kouloughlis, les Juifs et les Nègres.

Les Arabes sont absolument les mêmes que ceux de l'Égypte et de toutes les autres parties de l'Afrique ; ce sont eux, conquérants, qui ont apporté l'islamisme. La race arabe habite surtout les plaines ; il y en a deux groupes : l'Arabe du Tell et l'Arabe du Sahara dont les habitudes diffèrent sensiblement.

Les Berbères passent pour être aborigènes. C'est l'élément numérique le plus important de la population de l'Algérie. Ils habitent surtout les montagnes. Cette race se divise aussi en deux groupes principaux ; elle s'appelle *Kabyle* dans le massif méditerranéen et *Chaouïa* dans le massif intérieur.

Les Maures appartiennent à une espèce altérée par tous les jougs qu'il lui a fallu subir ; leur origine est incertaine. Quelques-uns se prétendent issus de tribus de l'intérieur, et rentreraient à ce titre dans l'une des catégories, arabe ou berbère. La population maure est presque toute renfermée dans les villes, ou dans des villages construits en maçonnerie.

Les Turcs sont les descendants de la milice qui a possédé la Régence d'Alger pendant trois siècles. Nous n'avons rien à dire ici de leur origine asiatique ; on les recrutait en Orient, à Smyrne, à Constantinople, etc. Leur nombre est actuellement fort restreint.

Les Kouloughlis (enfants d'esclaves) sont le produit de l'alliance des Turcs et des filles maures ; ils forment plusieurs groupes intéressants et composent la population de deux tribus considérables : celle des *Zammôra* et celle des *Zouatna*.

Les Juifs sont répandus dans toutes les villes, et y ont droit de cité, malgré la répugnance que les Barbaresques leur ont toujours témoigné ; beaucoup se sont même établis dans les tribus, vivant à l'état nomade ; ils

y habitent la tente ou le gourbi, cultivant, labourant, combattant, comme les peuples parmi lesquels ils vivent, se pliant à toutes les exigences dans l'intérêt de leur foi. Par prédilection, les Juifs des tribus sont cependant plus généralement colporteurs et orfèvres.

Les Nègres qui se rencontrent en Algérie proviennent d'esclaves amenés jadis de l'intérieur de l'Afrique; il y en avait un nombre considérable de libres, émancipés par leurs maîtres, jouissant, en qualité de musulmans, des mêmes droits que les Arabes et les Maures, avant que l'abolition de l'esclavage eût été décrétée par la France.

La principale différence qui existe entre les tribus et sert à les désigner est celle du langage; elles sont arabes ou berbères, selon le sang et la langue qui dominant. Les tribus qui vivent sous la tente sont des nomades, se mouvant autour de points fixes, obéissant dans leurs mouvements aux besoins de la culture, selon le retour des saisons et l'inégalité du partage des eaux. Il n'existe pas de tribus errantes en Algérie. Les tribus sédentaires sont celles qui, habitant sous le chaume, la tuile ou la terrasse, ne se déplacent jamais.

L'ensemble de la population indigène est un mélange, à dose variable, des conquérants et du peuple conquis malgré l'éloignement que le Berbère et l'Arabe éprouvent l'un pour l'autre, « tenant, dit M. E. Carrette, à des différences organiques que le temps et la civilisation affaibliront par degrés mais ne détruiront jamais. »

Le Maure et le Turc sont deux types similaires; ce sont surtout les classes citadines de la population musulmane, ayant des costumes analogues, mais avec une démarche différente; celle des Turcs est empreinte de fierté et même d'arrogance; ils portent le turban légèrement incliné et l'usage des bas est plus répandu parmi eux que parmi les Maures; mais, encore une fois, c'est surtout dans l'ensemble du maintien que les deux natures se dessinent.

Toutes les classes de la population algérienne observent d'ailleurs, dans la forme et la couleur de leurs vêtements, certains usages particuliers qui permettent de les reconnaître.

N° 1. — Nègre d'Oran, de la tribu arabe Zmélas.

Ce Nègre a la barbe peu abondante. Il porte le haïk par-dessus la chachia. Ses oreilles sont ornées d'anneaux d'or; son burnous est en laine. En général, le Nègre montre une prédilection marquée pour les couleurs claires; il porte presque invariablement le turban et le *séroual* (la culotte) blancs, et presque toujours aussi une veste blanche; les industries même qu'il exerce sont pour la plupart en opposition avec sa couleur naturelle: s'il est marchand de chaux, sa femme vendra de la farine. Sa profession spéciale dans les villes est celle de badigeonneur, et c'est à ses mains noires qu'Alger doit le voile blanc qui l'enveloppe et la dessine au loin.

N° 3. — Type vandale du groupe d'élément berbères des montagnes de l'Aurès, groupe du massif intérieur désigné sous le nom de *Chaouïa*. Le turban n'est pas enroulé; il est en soie, et à bordure bordée, sans le haïk. Le burnous gris en laine est doublé de bleu.

N°s 4, 5, 6 et 8. — Jeune garçon maure, et Mauresques d'Alger. Malgré l'altération générale du sang maure, il existe cependant encore quelques familles qui ne se sont point mésalliées et chez lesquelles on retrouve les caractères de la race primitive. Il y en a aussi un certain nombre qui se disent descendants des musulmans de l'Es-



AFRIQUE

AFRICA

AFRIKA



IMP. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup> PARIS

Urrabieta lith.

pagne et que l'on désigne sous le nom d'Andalous. Leur peau est un peu basanée, mais elle est plutôt blanche que brune. Un certain embonpoint distingue, en général, au premier coup d'œil ces citadins peu actifs de l'Arabe et du Berbère industrieux.

Le jeune garçon n° 4 est coiffé de la chachia rouge de Tunis qui se rencontre partout; son gilet est en soie brodée, et sa chemise, en coton.

Le n° 5 représente une Mauresque de sang bistré. Elle est coiffée d'une calotte posée droit, maintenue par une jugulaire dorée, donnant à la tête la figure d'un assez long ovoïde. Ce bonnet est entouré d'une espèce de turban plat en soie rayée de couleurs vives; une étoffe prise sous la calotte, attachée sous le menton, et tombant dans le dos, cache entièrement le cou; c'est une réduction du haïk. Les cheveux qui apparaissent aux tempes sont courts. Cette femme a des boucles d'oreilles composées de deux anneaux de grandeur inégale en or, d'où pendent, en éventail, cinq rangs de perles montées; elle est encore parée d'un collier à double rang, assez lâche, formé de perles rondes en corail, ou en graines rouges. Son corsage entr'ouvert, non ajusté, est en mousseline sur laquelle de légers tracés d'or forment des carreaux. Enfin, il y a encore des bordures en lacet doré au haut des manches et au-dessous des seins, où commence la robe de laine attachée par un bouton d'or.

Le n° 6 représente une Mauresque andalouse. Celle-ci ne porte ni boucles d'oreilles ni collier; un simple bouton métallique fixe l'ourlet de la veste en soie orange, qui dessine et soutient les seins sous la mousseline dont elle est couverte. C'est avec un simple mouchoir de coton, capricieusement arrangé sur une chevelure en liberté, que se trouve complétée cette gracieuse toilette d'intérieur.

La Mauresque n° 8 est coiffée d'une calotte conique, en soie brodée d'or, avec jugulaire. Cette calotte est posée beaucoup plus en arrière que celle du n° 5; elle cache à peine la chevelure abondante, régulièrement divisée sur le front, et retombant sur les épaules, sans cacher les oreilles. La robe, non ajustée, est brodée d'or sur soie aux manches et à la poitrine; la ceinture nouée est en soie; la chemise, à la manche ample et courte, est en léger coton; les anneaux des bras sont en or.

Nos 2, 7 et 9. — Types de femmes Kouloughlis. Quoique leur état social soit le même, la condition de ces femmes est plus relevée que celle des Mauresques, à cause de leur parenté avec les Turcs. Le costume des Kouloughlis est celui des Turcs et des Maures; mais celui des femmes est empreint d'un caractère asiatique qui sied à leur figure où la tranquillité et la douceur sont peintes.

Le n° 2 porte une coiffure de ville dont la forme élevée se rapproche de celle des hommes, lorsqu'ils portent deux et trois chachias superposées. Cette coiffure est entourée d'une bande en coton à plusieurs tours, fixant le haïk de mousseline retombant sur les épaules, et encadrant le visage, non sans laisser passer d'un côté une partie libre de la chevelure. Cette femme porte, par-dessus sa robe, un vêtement de coton rayé couvrant les épaules, qu'on retrouve dans la figure n° 9. C'est un habit fermé, avec un trou pour le passage de la tête, retombant par devant et par derrière; sa disposition est tout à fait antique, rappelant la *pænula* sans capuchon des Grecs, des Romains et des Gaulois, dont l'un des dérivés fut la chasuble ecclésiastique du moyen âge.

Le n° 7 est en costume d'intérieur. La robe, aux larges manches, est en coton, ainsi que le mouchoir noué qui retient la chevelure. La veste aux longues épauettes formant le corsage, qui dessine et soutient les seins, est en

soie brodée et passementée d'or. Ses boutons sont en passementerie; la ceinture est en soie; les boucles d'oreilles sont en perles.

Le n° 9 est une jeune femme kouloughlis coiffée, avec un goût exquis, d'une étoffe de soie frangée, rayée d'or. La chevelure est divisée en deux parties; en avant, les cheveux couvrent le front jusqu'aux sourcils et descendent de chaque côté du visage, sans cacher l'oreille; ceux de l'arrière, ramenés d'abord au sommet et contenus par un peigne, s'en échappent et, retombant dans le dos, y étalent toute leur opulence. La moitié environ de l'étoffe carrée servant de coiffure fait le tour de la tête, au-dessus de l'oreille; elle est ramenée, puis nouée sur le haut du front; l'autre partie retombe librement en arrière, montrant sa frange. Un large anneau d'or monté de pierres pend aux oreilles; un fin collier de corail à double rang est posé à la base du cou, par-dessus le vêtement. Ce vêtement, composé de deux pièces, est entièrement en mousseline: celle de dessus est légèrement rayée de carreaux d'or et brodée en quinconce de fleurs colorées; celle de dessous est simplement rayée. Enfin, cette jeune femme a l'avant-bras largement tatoué de rayures en quadrillé.

C'est un usage encore fréquemment pratiqué que celui de ces tatouages fixes ou passagers; les femmes de la Kabylie, comme les Mauresques, et, en général, toutes celles du littoral barbaresque, se décorent ainsi diverses parties du corps. Outre le *kohol* dont elles se noircissent le tour de l'œil pour l'agrandir, ainsi que l'ont pratiqué les Orientaux de tous les temps, elles emploient encore cette poudre d'antimoine pour dessiner sur leur front et leur menton de légers dessins symétriques, ou pour piquer des mouches éparses sur leur figure. Ces tracés à l'aiguille, d'un noir bleuâtre, durent cinq à six jours. Il y en a d'autres, plus tenaces et résistant à tous les détersifs ordinaires, dus à la poussière colorante de la feuille du henné. Cette teinture, rouge-orangé, est employée là, comme dans l'Indoustan, comme en Perse, pour teindre les ongles et les paumes des mains; les courtisanes en embellissent jusqu'à la plante de leurs pieds, les ongles de leurs orteils et les malléoles de leurs chevilles. Ce genre singulier de parure est principalement porté aux jours de fêtes, et surtout dans les célébrations de noces. Il est aussi commun aux chrétiennes qu'aux musulmanes.

*Tous les originaux de ces reproductions appartiennent au Muséum d'histoire naturelle de Paris.*

*Voir pour le texte : Voyage dans la Régence d'Alger, par P. Rozet, 1833, in-8°; — l'Algérie, par E. Carrette (Univers pittoresque); — Exploration scientifique de l'Algérie, par A. Ravoisié; Paris, 1846 et suiv., in-fol.*

